consulté le mouvement du commerce de ces provinces et calculé l'effet de notre tarif s'il leur était appliqué—ou même un tarif moins élevé que le nôtre qui doit être diminué à tout prix-il aurait vu qu'elles contribueront pour leur bonne part au fardeau de la dépense. (Ecoutes! écoutes!) Mais, M. l'ORATEUR, l'on me dit que l'arrangement relatif à la dette est injuste, que nous avons imposé au trésor fédéral la totalité des dettes des provinces maritimes, et seulement une partie de celles du Canada. Cette objection est dénuée de fondement. La dette totale du pays est de \$67,500,000, mais sur cette somme, 5 millions sont répartis entre notre population, pour le paiement desquels certains fonds locaux sont affectés. Si nous avions mis à la charge du trésor fédéral les \$67,500,-000, il nous aurait fallu contribuer à son paiement en lui abandonnant nos revenus locaux, ce qui, jusqu'à concurrence des 5 millions, fut revenu absolument au même; mais quant à la dette publique, dont le gouvernement fédéral se serait trouvé chargé au début, il n'en aurait pas été de même. En restreignant la dette du Canada à \$62,500,000, nous avons limité celle des provinces maritimes dans la même proportion, ou à \$25 par tête pour leur population; mais si nous avions jeté sur la confédération toute la dette des 67 millions et demi. il aurait fallu accroître la part des diverses provinces maritimes, et toute la dette eut été augmentée. (Ecoutez! écoutez!) Mais en chargeant les gouvernements locaux du Haut et du Bas-Canada de ces 5 millions, leur imposons-nous un trop lourd fardeau? Bien au contraire, car avec la dette nous leur donnons des sources de revenus suffisantes pour y faire face. Les gouvernements locaux du Haut et du Bas-Canada n'auront pas seulement la subvention et d'autres ressources pour subvenir à toutes leurs dépenses, mais encore un fort surplus. Cependant, M. l'ORATEUR, l'on me dit d'un autre côté que ce projet de confédération est probablement très bon, peut être justement ce qu'il faut au pays, mais que ce gouvernement n'était pas autorisé par les chambres à le négocier. L'hon. député de Cornwall, (l'hon. John S. Macdonald,) a surtout insisté sur cette objection, et je rogrette de ne pas le voir en ce moment à son siége.

L'Hon. M. HOLTON.—C'est vrai!
L'Hon. M. CARTIER.—Non, c'est le
contraire qui est vrai.

L'Hon. M. BROWN.-Je suis étonné

d'entendre répéter cette inexactitude. Personne ne sait mieux que les hons. députés de Chateauguay et de Cornwall que dans les explications données à cette chambre, lors de la formation du cabinet actuel, il fut distinctement déclaré qu'il était constitué spécialement pour élaborer un projet d'union fédérale, et que durant la vacance il prendrait des mesures pour entamer avec les provinces maritimes les négociations qui ont abouti à ce projet.

L'Hon. M. HOLTON.—Pour ouvrir des négociations à cet effet mais non pas pour

adopter un plan définitif.

1. Hon. M. BROWN.—Tout ce que nous avons fait est sujet à l'approbation du parlement. L'hon. membre pour Cornwall devrait être le dernier à soulever une pareille objection, car il était présent à un caucus des membres libéraux de l'Assemblée, il a entendu l'exposition de tous les projets du gouvernement tels qu'ils sont présentés aujourd'hui, et ce fut lui-même qui fit motion que je devais accepter un portefeuille pour aider à leur mise à exécution. (Ecoutes!)

M. DUNKIN.—On m'a dit plus—o'est qu'on ne devait attenter en aucune façon

aux libertés de la chambre.

L'Hon. M. BROWN.-Je puis affirmer à mon hon. ami que, sous ce rapport, il n'a jamais été plus libre qu'aujourd'hui. (Rires!) Nous ne prétendons pas avoir lié la chambre par aucun de nos actes; tout membre est libre de faire ses objections ; mais je dis que nous avons requ de la chambre l'autorisation d'ouvrir les négociations et c'est une triste prétention d'avancer le contraire. (Ecoutes!) Nous n'avons rien fait qui ne l'ait été par tout gouvernement régi par une constitution anglaise. Nous avons fait un pacte sujet à l'approbation du parlement. Le gouvernement actuel est parfaitement lié au projet ; mais les membres de la législature sont aussi libres que l'air. J'ai confiance que la chambre adoptera presqu'unanimement le projet dans son ensemble sans rien changer aux détails, et comme le meilleur compromis qu'on puisse faire.

L'Hon. M. HOLTON.—Nous n'avons pas le pouvoir de conclure des traités.

L'Hon. M. BROWN—J'ai souvenance d'un gouvernement formé de l'autre côté de cette chambre, et l'hon. membre pour Hochelaga (l'hon. M. Dozion) n'en a pas perdu le souvenir, et ce gouvernement fit un traité pour la construction du chemin de fer intercolonial. L'hon. membre pour Cornwall